

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 19 FÉVRIER 2020 À 19 HEURES

Étaient présents :

- ROUX Frédéric, CARTAGENA Marie-Claire, MONGE Armand, DUVILLARD Fabienne, ROCCHI Jean-Pierre, CHARRAS André, DAUMIN Patrick, PIZZA Muriel, ROBIN Olivier, VANHAUWAERT Michel, VEYRIER Bénédicte,
- Absents non excusés : GROSJEAN Florence, HENNET Geneviève
- Absents excusés : BONNET Ludovic, MASSON REGNAULT Xavier

Secrétaire de séance : Madame CARTAGENA Marie-Claire

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de rajouter un point à l'ordre du jour. Suite aux derniers éléments donnés par la Sous-Préfecture de Nyons concernant l'aménagement du parking du Toulourenc, et les recommandations des services départementaux d'incendie de la Drôme, il convient d'installer une citerne souple incendie de 60 m<sup>3</sup>, du fait de la présence de massifs forestiers en continuité de l'aménagement du parking. Le conseil municipal donne son accord pour l'ajout de ce point.

**Point 1 : DEMANDE DE SUBVENTION DECI fourniture et installation d'une bache incendie parking Toulourenc (délibération 2020-01)**

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal des dernières informations qu'il a eu concernant la demande de financement pour l'installation d'une citerne souple incendie suite aux recommandations du SDIS. Ces recommandations s'inscrivent dans le fait de la présence de massifs forestiers en partie supérieure et en continuité de l'aménagement du parking du Toulourenc. C'est pourquoi, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il serait possible de bénéficier de la DETR 2020. Le taux de subvention pouvant être de 80 %  
Le montant estimatif des travaux s'élèverait à 16 600 € HT.  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à faire une demande de subvention au titre de la DETR 2020 auprès des services de l'Etat et autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires en vue de la mise en place des financements.

**Point 2 : Emprunt trésorerie (délibération 2020-02)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la séance du conseil municipal en date du 22 mai 2019, il avait été décidé de solliciter un emprunt à court terme auprès de la caisse régionale du crédit agricole mutuel sud Rhône Alpes.  
Cet emprunt d'un montant de 160 000 € remboursable sur 21 mois maximum arrive à échéance au 20 mars 2020.  
Afin de pouvoir attendre les subventions des travaux en cours, logement mairie, aire de lavage, qui ont pris du retard, et de pouvoir aussi attendre le remboursement du FCTVA, Monsieur le Maire, propose de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes un prêt selon les caractéristiques suivantes :

**Montant** 100 000 €

**Durée** 5 ans

**Taux actuel :** 0.55 % fixe sous réserve de la signature du contrat et du déblocage de la totalité des fonds au plus tard 2 mois à compter de la date d'acceptation de la proposition

**Échéances de remboursement :** trimestrielles

**Frais de dossier :** 75 € TTC (non soumis à TVA)

Après délibération, Le conseil municipal à l'unanimité

confère en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du ou des contrats de prêts à passer avec l'établissement prêteur, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

### **Point 3 : création de poste non permanent et autorisation de recruter un agent dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité (délibération 2020-03)**

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement du personnel technique pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié à la relève des compteurs d'eau et de l'entretien du village en période d'été.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré et à l'unanimité

#### **DÉCIDE :**

Le recrutement d'un agent contractuel et autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

### **Point 4 : MOTION DE SOUTIEN A LA FILIÈRE VIN ET EAUX DE VIE DE VIN**

Considérant la décision de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) d'autoriser les USA à prendre des mesures de rétorsions commerciales dans l'affaire des subventions illégales accordées au groupe Airbus, notamment par la France ;

Considérant la décision des USA de taxer les vins tranquilles français à hauteur de 25% de leur valeur ;

Considérant que cette décision est inique car la filière vin est étrangère au conflit de l'aéronautique et est donc une victime collatérale ;

Considérant les menaces des USA de soumettre à brève échéance l'ensemble des vins, vins mousseux et eaux-de-vie de vin français importés sur leur territoire à des droits allant jusqu'à 100% de leur valeur ;

Considérant que ces décisions anéantiraient la position des vins français sur ce marché et auraient des répercussions économiques désastreuses et sans précédent à court et long terme pour nos territoires ;

Considérant que la filière vin et eaux-de-vie de vin permet de diminuer le déficit commercial de la France de plus de 10 milliards, qu'elle représente ainsi le second poste excédentaire de la balance commerciale après l'aéronautique ;

Considérant que ce score à l'export est réalisé par près de 6 000 entreprises ; que cela bénéficie directement et indirectement à 80 000 exploitations viticoles qui dynamisent les territoires concernés en faisant travailler leurs fournisseurs et l'ensemble des commerçants et artisans qui y sont installés ;

En conséquence, les élu(e)s du Conseil demandent à Monsieur le Président de la République française de :

- Faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher la catastrophe économique qui s'annonce et qui serait la conséquence de décisions nationales et notamment de réfléchir à une suspension provisoire de la taxe dite « GAFA » en vue de trouver un compromis à l'OCDE ;

- Reconnaître à la filière vin le statut de victime dans le conflit AIRBUS et en conséquence de mettre en place un mécanisme simple et efficace d'indemnisation des entreprises et exploitations de la filière vin touchées par les représailles américaines.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

Il est fait état du problème de l'ancienne voie ferrée en direction de Pierrelongue. Depuis les dernières fortes pluies qui ont engendré une crue de l'Ouvèze, la berge soutenant la voie publique s'est par endroit effondrée.

Des devis d'études afin de réaliser les travaux de soutènement ont été demandés, via le SMOP. Les montants des devis des études étant très élevés, il est demandé une renégociation de ceux-ci.

Monsieur le Maire remercie toutes les conseillères et tous les conseillers pour leur implication durant ces 6 dernières années. Ce conseil étant le dernier de la mandature.

Séance levée à 19 h 35.